

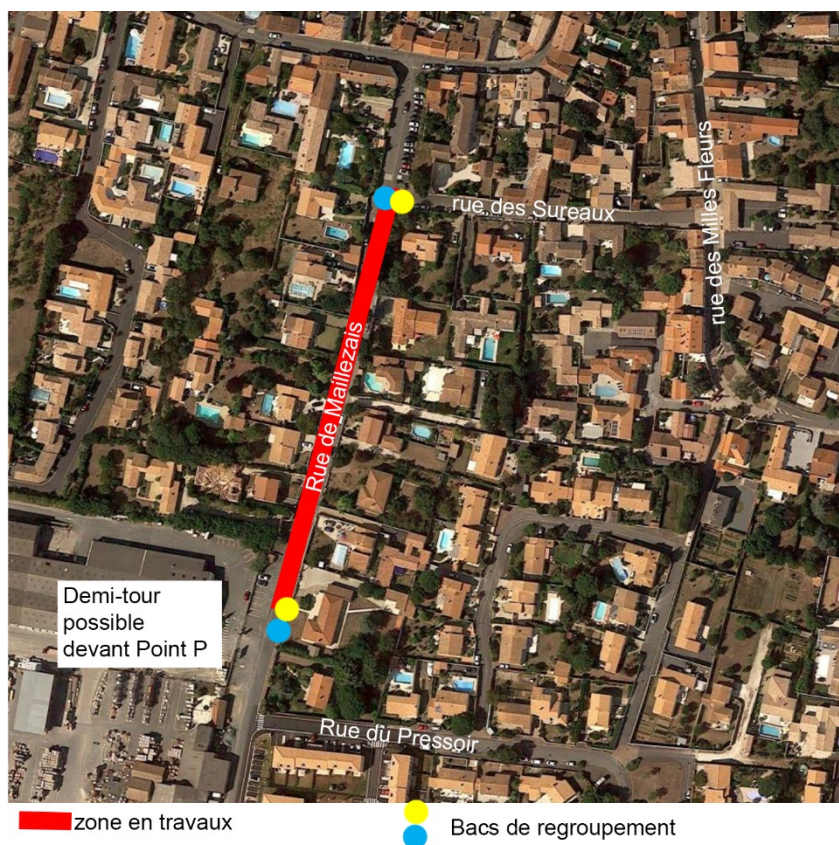
NOTE D'INFORMATION AUX RIVERAINS

(Extrait de l'arrêté municipal n° 20-251 du 16/11/2020)

Des travaux de création d'une antenne pluviale débuteront le 19 novembre 2020 pour une durée maximum de 1 mois rue de Maillezais.

Afin que ces travaux puissent être réalisés dans de bonnes conditions ainsi qu'en toute sécurité, la rue sera interdite à la circulation et au stationnement des véhicules sur la portion située entre le numéro 1B et le numéro 7 ; l'accès aux propriétés sera maintenu autant que possible.

Pour que la collecte des déchets puisse aussi être assurée, le service gestionnaire mettra en place deux points de collectes positionnés à chaque extrémité de la zone de Chantier.



Conscient de la gêne que ces travaux occasionneront, je vous remercie par avance pour votre compréhension et vous prie de croire en l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Conseiller Communautaire
de l'Agglomération de la Rochelle



Marc MAIGNE